

morne et plourneuse, ceux d'aujourd'hui chantent gaiement. Ils estiment que ceux qui dorment en terre ont assez pleuré pendant leur vie pour qu'on cesse d'arroser de larmes leur suprême demeure.

JEAN BADREUX.

Le monument de Lusignan

Le jour de la Toussaint, par un temps lugubre et pluvieux, les amis fidèles à la mémoire du regretté Lusignan se réunissaient autour de sa tombe, dans le cimetière d'Ottawa, pour dévoiler le monument que leur pieuse amitié avait érigé au défunt. C'est M. Louis Fréchette qui avait pris l'initiative de ce témoignage d'affection et d'admiration.

Entouré de tous les amis de Lusignan dont le temps n'avait pas entamé la mémoire du cœur, M. Fréchette fit, à la porte du cimetière, un touchant discours sur la carrière du disparu, mettant en relief les immenses services qu'il avait rendus aux lettres canadiennes. Après lui, MM. Gonzalve Desaulniers, Pamphile Lemay, Adolphe Poisson et Nérée Beauchemin exprimèrent en vers leurs sentiments; puis, MM. Godfroy Langlois, Benjamin Sulte et le sénateur Poirier prononcèrent chacun un court discours où débordait leur cœur.

Nous regrettons de ne pas avoir assez d'espace pour reproduire en un suave bouquet les choses sincères et touchantes qui ont été dites là; mais nous voulons au moins en donner une idée en publiant la jolie poésie de notre camarade Gonzalve Desaulniers.

En raison des circonstances particulières, M. Gonzalve Desaulniers fut amené à faire précéder la lecture de sa poésie des paroles suivantes, que nous commenterons tout à l'heure:

"Messieurs, les vers que je vais avoir l'honneur de lire ont été écrits pour être dits sur le tombeau même de Lusignan, mais il paraît que là où les oiseaux ont le droit de gazouiller, où les vents ont le droit de gémir et de pleurer, les poètes n'ont pas celui de chanter."

Voici maintenant la jolie production du poète:

C'est ici l'endroit où les fossoyeurs,
De l'éternité sombres pourvoyeurs,
Ont mis sa dépouille,
Sur laquelle, seul, le vent doux et frais
Tissa le velours d'un gramme épais
Pour qu'on s'agenouille,

L'endroit où nos cœurs se sont souvenus
Que s'il faut la laine à ceux qui sont nus,
Aux oiseaux les arbres,
Aux blés les rayons, à l'air les parfums,
Il nous faut aussi donner aux défunts
Des fleurs et des marbres.

Et nous lui donnons les deux aujourd'hui,
Pour que si jamais il sent de l'ennui
La roche vivace,
Ces fleurs aux tons blancs lui parlent de nous,
Ce marbre sacré, de nos doux genoux
Lui garde la trace.

Amis, s'il est vrai que nos oraisons
Ouvrent les cercueils sur des horizons
D'amours éternelles,
Et portent vers des champs d'azur et d'or,
Les âmes, dans leur lumineux essor,
Au bout de leurs ailes;

Et quo la prière est comme un flambeau

Qui filtre à travers les ais du tombeau
Ses lueurs plus douces;
Que les blonds reflets tombes des bois lourds,
Quand l'aube vermeille, aux levons des jours,
S'épand sur les mousses;

Mêlons notre voix à l'essaim léger
Des prières qui viennent voltiger
Au-dessus des tombes.
Et prêtent aux morts, du monde bannis,
Pour escalader les cieux infinis,
Le vol des colombes.

Que les autres poètes et orateurs nous pardonnent de ne pouvoir reproduire leurs éloquentes paroles.

Nous avons dit plus haut que M. Fréchette avait prononcé son discours au seuil de la nécropole. Ajoutons que toutes les lectures et tous les discours ont été faits au même endroit, et cela, dit la *Patrie*, parce que "Mgr Duhamel avait fait savoir qu'il ne voulait pas entendre de voix profanes au champ des éternes repos."

Nous n'avons nullement l'intention de critiquer la décision de Monseigneur, qui a dû être dictée par de très sages considérations; mais en lisant ces poésies et ces discours, si empreints de piété profonde et d'élévation, si conformes au culte que l'on doit aux morts qui se sont endormis dans la paix du Seigneur, nous ne pouvons nous empêcher de regretter que les règles liturgiques interdisent ces sortes de manifestations où toute mondanité est bannie pour faire place à des élans de foi qui affirment si éloquemment l'immortalité de l'âme.

Mais ce n'est là qu'un détail, et l'âme de Lusignan, du haut des cieux où la bonté infinie de Dieu l'aura accueillie, a dû tressaillir en voyant que ses vertus, ses aspirations nobles ont suscité ici-bas tant d'admirateurs et de continuateurs.

AH ! QUEL "PEIGNE !"

C'est le cri que poussait avec in lignation la jolie Angéline Miron.

—Mais, ma chérie, répliquait son doux fiancé, le blond Phœbé Lavoie, vous ne pouvez pourtant pas me rendre responsable de l'avarice de mon oncle.

—Non certes.

—Et ce pendant vous me boudez.

—Non, Phœbé, je ne vous boude pas et je ne suis pas fâchée contre vous; mais vous conviendrez que j'ai le droit d'être dépitée de ma découverte. Comment! votre oncle, celui qui vous a élevé, qui vous adore, à qui vous avez tenu lieu de famille; votre oncle, riche, considéré, réputé gentilhomme; votre oncle qui a déclaré partout qu'il se réservait le droit de meubler notre nid, il se lance dans une dépense de quatre cents dollars pour garnir notre petite et coquette maison, alors que tout en allant à la plus stricte économie nous devions en dépenser au moins mille pour la meubler d'une façon seulement décente! Vrai, c'est honteux, et j'en rougis pour lui.

—Calmez-vous, ma chère Angéline; nous compléterons sans en avoir l'air, et, sans le froisser, en nous y prenant adroitement, nous parviendrons à corriger sa singulière avarice.

—C'est égal, mes parents et mes amies qui brèlent d'impatience de voir le riche cadeau de notre oncle le richard, vont nous prendre en pitié.

—Mais, au fait, ma bien-aimée, comment savez-vous que mon oncle n'a dépensé que quatre cents dollars pour notre ameublement, alors qu'il nous avait promis quelque chose de somptueux?

—J'ai trouvé la facture de nos meubles ce matin sur son bureau.

—Et vous êtes sûre d'avoir bien vu que le total ne s'élevait qu'à quatre cents dollars?

—Tenez, la voici cette facture: \$403,50. Autant dire 400.

—C'est vrai!... Oh! mais, Angéline, rassurez-vous! s'écria tout-à-coup Phœbé; cessez de craindre le ridicule, nous ne serons pas si mal partagés que vous le supposez.

—Que voulez-vous dire?

—Cette facture, dont le montant relativement faible vous a causé une légitime inquiétude, indique que notre mobilier sort de chez M. Fred. Lapointe, le fameux marchand de la rue Ste-Catherine. Or, — apprenez-le puisque vous l'ignorez, — les articles livrés par cette maison sont aussi riches, aussi élégants, aussi confortables, aussi artistiques que ceux qui sont vendus par les marchands à la mode, et coûtent moitié moins cher. De sorte que mon oncle, qui fait toujours bien les choses et qui administre parfaitement ses revenus, qui seront un jour les nôtres, a tout simplement fait un véritable exploit en se fournissant dans cette honorable maison. Vos parents et vos amies pourront admirer notre mobilier sans vous causer d'humiliation, et s'ils parlent de l'oncle, ce ne sera que pour vanter son bon goût et sa largesse.

—Vraiment! oh! vous me rassurez, et j'en suis bien aise, car je l'ai toujours chéri, cet amour d'oncle.

LES PILOTES

Il existe une quantité de questions intéressantes la masse ou certaines collectivités qui sont de nature à exciter la juste curiosité du public, mais qui, pour des raisons ou trop complexes ou trop simples, échappent au critérium de la foule.

Le TRAIT D'UNION travaillera à la solution de ces questions en les exposant aussi clairement que possible, avec la plus loyale impartialité et en les commentant selon les règles de la justice, de la bonne foi et de l'intérêt général.

Parmi ces questions, il en est une qui a fait quelque bruit il y a cinq ou six mois, et qui, sans avoir rien perdu de son intérêt, est presque tombée dans l'oubli, faute d'avoir été soumise à l'arbitrage souverain du peuple qui, au demeurant, est le meilleur et le plus puissant des juges.

C'est la question des pilotes.

Avant de discuter le bien fondé de leurs réclamations et d'examiner les moyens dilatoires où les fins de non recevoir qu'on y oppose, examinons quelles sont les responsabilités et les devoirs de ces utiles citoyens.

Les fonctions des pilotes, bien que modifiées en mieux depuis les transformations de la navigation, restent et resteront toujours très importantes, et cependant très obscures. Ces fonctions consistent à guider le navire et à le conduire à travers les écueils et les dangers de toute sorte. Dès qu'il est à bord, le pilote prend le commandement du navire, et, sous la surveillance du capitaine, donne les ordres relatifs à la route et à la manœuvre; c'est sur lui que repose le soin de le conduire à bon port; c'est lui qui tient dans sa main robuste la vie et la fortune de l'équipage et des passagers, et sa présence suffit à décharger le capitaine de sa part de responsabilité.

C'est donc, en réalité, un capitaine de navire à l'autorité éphémère, mais responsable autant qu'un capitaine au long cours.

Comment se fait-il que ces hommes ne soient pas traités avec les égards qu'ils méritent?